

LE CAS LE CORBUSIER

Bénédicte Gandini, Architecte, Fondation Le Corbusier.

Michel Richard, Directeur de la Fondation Le Corbusier.

Le dossier de candidature au 16/12/2012

- À la date d'aujourd'hui, il n'existe pas de dossier.
- Conformément à la décision du comité du patrimoine mondial, de différer l'examen de la proposition d'inscription afin de permettre aux états parties d'élaborer un « dialogue constructif » avec les organisations consultatives pour répondre aux objections formulées à la proposition, plusieurs rencontres ont été organisées avec des représentants d'ICOMOS international afin de définir les bases d'un dossier permettant le dépôt éventuel d'une nouvelle candidature.
- Le dossier initialement intitulé « L'œuvre architecturale et urbaine de Le Corbusier » est prêt fin 2006. Il comprend alors 21 sites. Il ne sera déposé par la France qu'en 2008, la priorité étant donnée à la candidature Vauban.
- Lors de la réunion du comité du patrimoine mondial de Séville (juin 2009), le dossier est renvoyé.
- Un nouveau dossier sériel intitulé « L'œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au mouvement moderne » est soumis à l'examen du comité qui se réunit à Paris en juin 2009. La présentation du dossier a été modifiée, une présentation chronologique se substitue à la présentation typologique de la première candidature ; la dimension urbanistique a été supprimée. Le nombre d'éléments (bâtimens ou ensembles) est réduit à 19. Des plans de gestion pour chacun des éléments ont été élaborés par les collectivités, ils figurent en annexe au dossier...

Historique

- En 2000, la France inscrit la Villa Savoye sur la liste indicative.
- 4 mars 2003, réunion des propriétaires, véritable lancement du projet qui dans ses prémices associe tous les pays où Le Corbusier a construit. Se dégage très vite un groupe de six pays qui soutient la démarche dès cette date et jusqu'à aujourd'hui. Allemagne, Argentine, Belgique, Inde (puis Japon), Suisse et France.



Nature des dossiers :

- série transnationale, transcontinentale ;
- qui réunit des éléments de types divers et aux usages diversifiés : habitations collectives et maisons individuelles, équipements publics, lieux de culte, usine... et dont la majeure partie a conservé son usage d'origine ;

- aux dimensions variées : de l'Unité d'habitation de Marseille (1 200 habitants) au Cabanon de Roquebrune-Cap-Martin ;
- aux statuts très divers : propriétés privées, étatiques, communales, associatives, Fondation Le Corbusier, etc. ;
- dont l'image, la réception, la reconnaissance est elle aussi très variable : aux côtés des icônes se trouvent des œuvres modestes, lointaines, oubliées...

Les dix-neuf œuvres de Le Corbusier retenues dans le dossier.

Pourquoi tant de haine ?

Si l'on met de côté les arguments abracadabratanesques entendus en séance ou en coulisses (« *it's too big !* ») ou plus inquiétants (« *Nobody read it* »), la lecture des deux évaluations d'ICOMOS international et les nombreuses discussions qui leur ont succédé, permettent de mettre en évidence les problématiques suivantes :

Le lien c'est l'œuvre d'un homme

Sans revenir sur les débats qui ont entouré la décision de Séville, il faut rappeler que la principale objection adressée au dossier concernait la présence, la prégnance de Le Corbusier, architecte, artiste, théoricien, etc. Le lien entre les éléments de la série constituait la référence implicite ou explicite à la genèse de l'œuvre et à ses expressions diverses.

La VUE et la série

Le rapport de la deuxième évaluation mettait en exergue le fait que chacun des éléments de la série n'était pas porteur de la Valeur Universelle Exceptionnelle. Cet argument décisif pour ICOMOS international est en contradiction avec les termes de la convention concernant les biens sériels : c'est la série qui est investie de la VUE. Les éléments devant contribuer « de manière substantielle » à la VUE...

Une opposition fondamentale à la candidature sérielle

Les deux évaluations concluent à l'éventuelle recevabilité d'une candidature de la chapelle de Ronchamp, de l'Unité d'habitation de Marseille ou de la Villa Savoye, mais en tant qu'œuvres isolées, présentées individuellement (à l'instar des œuvres du Bauhaus). Cette proposition est d'autant plus curieuse que ces trois sites sont problématiques pour ce qui concerne leur zone tampon...

Derrière cette objection, se pose la question de la monumentalité, de l'œuvre comme icône. Il s'agit bien d'une vision traditionnelle des bâtiments. Le métissage des icônes avec des œuvres modestes, des « lotissements »

ouvriers, des cabanes est absolument insupportable (voir sur cette question l'article d'Olivier Poisson « Le Corbusier sur la Liste du Patrimoine mondial : qu'est-ce qu'une œuvre ? » dans *DoCoMoMo journal*, n° 41, 2009, p. 13-25, trad.anglaise, p. 12-24 [avec la collaboration de M.-N. Tournoux]).

Autre mélange des genres inacceptable aux yeux des évaluateurs, l'hétérogénéité des éléments de la série qui s'oppose à l'homogénéité conceptuelle et matérielle de celle de Vauban, des villas Palladiennes, des sites palafitiques. La candidature Le Corbusier mêle tous types d'habitats, une usine, un couvent, etc., en cohérence avec ce que représente le mouvement moderne qui s'est intéressé à tous les programmes, à tous les publics, à tous les usages...

Une œuvre transcontinentale : ingérable donc

Il est incontestable que la dimension géographique de la série proposée peut soulever certaines appréhensions concernant la gestion du bien dans le cas où l'UNESCO accepterait d'inscrire une longue série. Il faut noter que la décision du comité de juin 2011 souligne les « améliorations apportées au dossier, en particulier quant à la clarification des zones tampon, l'établissement d'un réseau de villes qui témoigne de l'implication des populations locales et l'institution d'une conférence permanente comme outil de conservation et de gestion du site ».

À nos yeux la question de la gestion transcontinentale est déjà en œuvre :

- Le travail mené en commun par les six pays depuis près de dix ans démontre la viabilité de la conférence permanente et son efficacité pour gérer les œuvres disséminés dans le monde.
- La création au mois de juin 2009 de l'association internationale des sites Le Corbusier qui regroupe les collectivités directement concernées par la candidature, mais également les collectivités ou organismes dont les œuvres ne figurent pas dans la série

démontre la mobilisation des acteurs indispensable à la réussite de la démarche (plans de gestion) et à la protection des œuvres sur le long terme. elle constitue également un outil de coopération et de promotion qui transcende des propriétaires aux statuts divers.

- L'existence de la Fondation Le Corbusier depuis 1968 constitue également un point d'appui exceptionnel. La Fondation détient toutes les archives de Le Corbusier, elle accumule progressivement la mémoire matérielle des restaurations des bâtiments, elle veille en permanence sur l'ensemble des œuvres, elle est associée avec son collègue d'experts et avec l'architecte de la Fondation à la quasi-totalité des chantiers de restauration ou d'aménagement (y compris Chandigarh, Bagdad, etc.). La Fondation anime le réseau des propriétaires. Elle a organisé au mois de juin 2012, à Paris, une réunion de tous les propriétaires d'œuvres de Le Corbusier. Une grande majorité d'entre eux étaient représentés.
- Les habitants constituent l'ultime cercle mobilisé autour de l'œuvre de Le Corbusier et non des moindres. Des associations existent dans les Unités d'Habitation et à Pessac. Il existe une Fédération européenne des habitants des Unités d'habitation. La Fédération a récemment organisé à Marseille une réunion de toutes les Unités d'habitation pour partager le retour d'expérience de l'incendie qui a ravagé dix appartements au mois de février 2012.

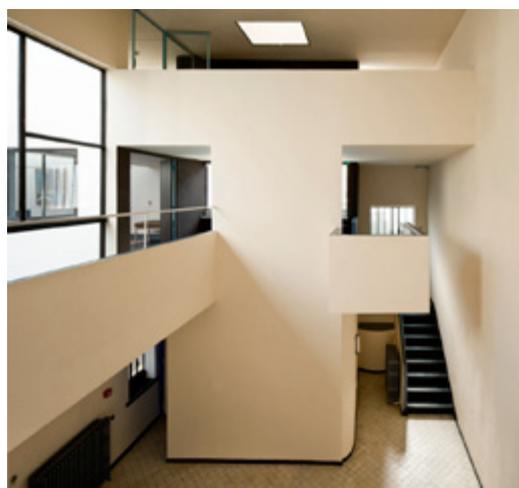
Des liens ont été créés entre ces différents niveaux ou organismes assurant un entrelacs de relations qui facilitent la circulation de l'information et la mobilisation autour de projets collectifs.

Conclusion

Les pays porteurs du projet restent mobilisés. En dépit de la position de l'organisation consultative, hostile sur le principe à une candidature en série, ils réaffirment leur volonté de présenter une candidature transnationale voire transcontinentale, sérielle, avec un moins grand nombre d'œuvres.

Comme le concluait, à l'issue d'une de nos dernières rencontres, l'une de nos interlocutrices d'ICOMOS international : « *Le Corbusier must be on the List ; the problem is how ?* »

La question pour les porteurs du projet demeure : « *when ?* » •



*Maison
la Roche.
Crédit :
B. Gandini.*